

LA DIRECTRICE GENERALE

VU le code général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières et des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière, modifié,

VU le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statuts particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière.

Considérant l'avis d'ouverture du recrutement sans concours d'Agent d'Entretien Qualifié, sur le site de l'Agence Régionale de Santé en date du 2 juin 2025 en vue de pourvoir 20 postes.

DECIDE

ARTICLE 1° : La commission de sélection du recrutement sans concours pour l'accès au grade d'Agent d'Entretien Qualifié, organisé par le CHU de Montpellier en vue de pourvoir 20 postes sera le :

- Lundi 22 septembre

ARTICLE 2° : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation est chargée de l'exécution de la présente décision.

Montpellier le 28 juillet 2025,

P/ La Directrice Générale et par délégation

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines  
et de la Formation Continue,

Camille CONAN

